

Le renard et ses maladies

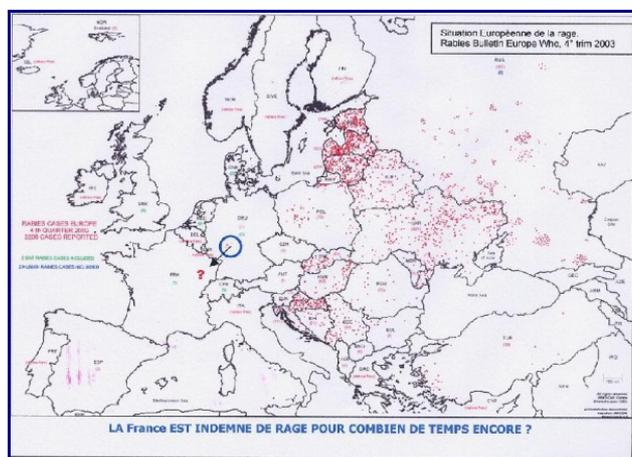
histoire de baudet

comme dans la fable de La Fontaine:

Les animaux malades de la peste



Renard en forêt de Lyons



http://apam06.free.fr/zoonoses_renard.pdf

LES RISQUES LIEES AUX ZOONOSES DU RENARD (extraits du document pdf ci-dessus)

Les maladies du renard transmissibles ou véhiculées à l'homme par le renard sont essentiellement:

la rage, la leishmaniose, l'échinococcose alvéolaire, la gale et les tiques (maladie de Lyme)

remarque : Je renvoie la gale et la maladie de Lyme vers leur définitions dans Wikipédia sans les inclure dans mon article.

LA RAGE

Cette maladie a disparu du territoire national français pour se situer plus à l'Est de l'Europe. Qu'en sera-t-il en cas d'explosion et de migration des populations de renards? Actuellement, il n'y a

aucun risque connu de rage dans notre département ce qui n'empêche pas la vigilance et le contrôle par régulation des populations de renards.



Conclusion partielle pour la rage Compte tenu du nombre important de foyers de rage en Europe de l'Est, une vigilance raisonnable s'impose. On peut cependant s'interroger si une surpopulation de renards n'augmenterait pas les risques de réapparition de la rage en France. Pour ce qui est de la gale et des tiques, le danger réside dans l'urbanisation progressive du renard (si ce phénomène s'amplifie notamment par absence de régulation). On pourrait connaître, dans nos villes, des maladies habituellement réservées aux zones rurales.

L'ÉCHINOCOCCOSE ALVÉOLAIRE

Le ténia du renard tue en France 10 humains chaque année. Or l'épidémie, cantonnée jusqu'à présent à quelques régions, est en train de s'étendre. Le ténia échinocoque est un minuscule parasite (1 mm de longueur au stade adulte) qui, normalement, s'épanouit, dans l'intestin grêle du renard. Il y pond des millions d'oeufs microscopiques que le renard répand dans la nature, avec ses déjections.

La végétation ainsi contaminée est absorbée par les campagnols et autres petits rongeurs sauvages, proies habituelles du renard. Chaque fois qu'un campagnol est mangé par un renard, la propagation du virus se fait car les oeufs invisibles du ténia se sont développés dans le foie du rongeur et s'y sont chargés en larves, attendant d'être avalées par un renard, ou encore un chien, ou un chat, pour s'installer dans son intestin et y pondre à leur tour leurs oeufs. Ce mécanisme bien rôdé fonctionne à la perfection depuis la nuit des temps, ne paraissant incommoder ni le renard ni le campagnol. Hélas ! Il arrive et semble-t-il, de moins en moins rarement, que l'homme s'intercale dans le circuit en mangeant des baies (fraises, myrtilles, mures...) ou des

légumes de jardins accessibles aux déjections du renard.



Depuis 1983, on a enregistré en France 260 cas d'échinococcose humaine, affection qui cause une dizaine de décès chaque année. «Soit, jusqu'à nouvel ordre, beaucoup plus que la vache folle, dont on a tant parlé», constate le professeur Dominique Vuitton, de la faculté de médecine de Besançon».

LA LEISHMANIOSE (une dizaine de décès chaque année)

définition sur Wikipédia

La leishmaniose est une maladie chronique à manifestation cutanée et/ou viscérale (il est question de leishmanioses au pluriel) due à des protozoaires flagellés appartenant au genre *Leishmania* de la famille des Trypanosomatidae et transmises par la piqûre de certaines espèces de phlébotomes, comprenant les mouches du genre *Lutzomyia* dans le Nouveau monde et *Phlebotomus* dans l'Ancien monde. La leishmaniose est une zoonose commune au chien et à l'homme.

Depuis 1983, on a enregistré en France 260 cas d'échinococcose humaine, affection qui cause une dizaine de décès chaque année. «Soit, jusqu'à nouvel ordre, beaucoup plus que la vache folle, dont on a tant parlé», constate le professeur Dominique Vuitton, de la faculté de médecine de Besançon

«Le département des Alpes-Maritimes, frontalier avec l'Italie, constitue une des zones d'enzootie de leishmaniose canine les plus importantes de France. Après piqûre par des phlébotomes parasités, l'homme demeure souvent porteur asymptomatique. Selon les localités, 5 à 35 % des sujets présentent une intradermoréaction à la leishmanine positive. De plus, 21 % des donneurs de sang séropositifs vis-à-vis de l'antigène *Leishmania* ont une hémoculture positive. La leishmaniose viscérale (LV) est connue dans les Alpes-Maritimes

depuis 1918. De cette date jusqu'en 1975, environ 250 cas humains majoritairement pédiatriques ont été recensés. Avec l'apparition du sida et des autres états d'immunodépression (hémopathies, traitements immunosuppresseurs divers), les formes de l'adulte sont devenues majoritaires et la LV de l'enfant est demeurée au second plan. » (...) Dans les Alpes-Maritimes comme dans le sud de la France, les îles et les pays de la rive nord du bassin méditerranéen, la leishmaniose est exclusivement due à *Leishmania infantum*. C'est une zoonose du chien qui en est le réservoir et la principale victime. (...). Les jeunes enfants et les adultes immunodéprimés contaminés exclusivement à la belle saison peuvent développer, après un temps d'incubation très variable, une forme cutanée pouvant passer inaperçue ou une forme viscérale mortelle sans traitement. (...)



CONCLUSION pour la leishmaniose

Le renard n'est pas le seul hôte/propagateur de la leishmaniose. Il est cependant démontré ici qu'il contribue de façon certaine à la propagation de cette maladie dans les Alpes-Maritimes sans qu'on puisse atténuer ce phénomène par des colliers ou des sprays insecticides comme pour le chien. Il est aussi démontré que les Alpes-Maritimes constituent un foyer important de cette maladie pour les animaux domestiques avec près de 2000 cas/an auxquels s'ajoutent les cas humains (variables d'une année à l'autre mais jusqu'à jusqu'à 15 cas/an dans le 06.

MON COMMENTAIRE

Le cas du renard me rappelle celui du blaireau. Deux superbes animaux de nos contrées qui sont le "boudet de la fable" ! Ils portent le mal du monde et sont les boucs émissaires de tous les problèmes! Pour la rage, c'est provisoirement réglé, la zoonose est éradiquée en France avec le risque d'un retour puisque les pays à l'Est de la France sont encore contaminés. La leishmaniose est transmise au renard par les

phlébotomes et quand un renard a la leishmaniose, il sera piqué à nouveau par un autre phlébotome qui véhiculera cette maladie vers les chiens et les hommes .

Les chasseurs ont fait du renard la bête honnie empêchant sa trop grande expansion sur notre territoire. Mais il a fallu la vaccination systématique pour éradiquer la rage.

Concernant l'échinococcose , le problème reste le même tant le renard continue de transmettre cette maladie qui fait une dizaine de mort par an en France (plus que la vache folle... mais moins que les accidents domestiques (20 000 morts par an en France)...

En effet , je passe ici sur un mode anti-conformiste en indiquant la relativité des mortalités. Les zoonoses transmises par le renard sont préoccupantes mais pas dramatiques . Il faut continuer une politique de veille sanitaire loin de tout affolement ou éradication déraisonnable.

Et j'en arrive au blaireau qui fut massacré par nos pauvres chasseurs transformés bien involontairement, je l'espère, en régulateurs (doux euphémisme pour ne pas dire massacreurs) sur la pression administrative de certains préfets pour cause qu'ils transmettent la tuberculose bovine. Je vous invite à relire mon article précédent "ON TUE NOS CERFS SAUVAGES" .

Ma conclusion

On règle les problèmes de la protection de la nature hors de la mesure et surtout pas dans des lieux communs pleins d'hypocrisies procédant aussi des querelles de salons et des excès de quelque "officine". La protection de la nature est affaire de bon sens loin de la sensiblerie mais sans exclure la sensibilité. Pas de bêtise... C'est comme pour le cerf de Brotonne, les erreurs des hommes contaminent le cerf et ensuite les hommes éradiquent les cerfs contaminés par la tuberculose bovine ...



GOUPIL EN FORET DE LYONS ©

En transversal Les Animaux malades de la peste

Un mal qui répand la terreur,
Mal que le Ciel en sa fureur
Inventa pour punir les crimes de la terre,
La Peste (puisqu'il faut l'appeler par son nom)
Capable d'enrichir en un jour l'Achéron,
Faisait aux animaux la guerre.
Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient
frappés :
On n'en voyait point d'occupés
A chercher le soutien d'une mourante vie ;
Nul mets n'excitait leur envie ;
Ni Loups ni Renards n'épiaient
La douce et l'innocente proie.
Les Tourterelles se fuyaient :
Plus d'amour, partant plus de joie.

Le Lion tint conseil, et dit : Mes chers amis,
Je crois que le Ciel a permis
Pour nos péchés cette infortune ;
Que le plus coupable de nous
Se sacrifie aux traits du céleste courroux,
Peut-être il obtiendra la guérison commune.
L'histoire nous apprend qu'en de tels accidents
On fait de pareils dévouements :
Ne nous flattons donc point ; voyons sans
indulgence
L'état de notre conscience.
Pour moi, satisfaisant mes appétits gloutons
J'ai dévoré force moutons.
Que m'avaient-ils fait ? Nulle offense :
Même il m'est arrivé quelquefois de manger
Le Berger.

Je me dévouerai donc, s'il le faut ; mais je pense
Qu'il est bon que chacun s'accuse ainsi que moi :
Car on doit souhaiter selon toute justice
Que le plus coupable périsse.

- Sire, dit le Renard, vous êtes trop bon Roi ;
Vos scrupules font voir trop de délicatesse ;
Et bien, manger moutons, canaille, sottise espèce,
Est-ce un péché ? Non, non. Vous leur fîtes
Seigneur

En les croquant beaucoup d'honneur.

Et quant au Berger l'on peut dire
Qu'il était digne de tous maux,
Etant de ces gens-là qui sur les animaux
Se font un chimérique empire.
Ainsi dit le Renard, et flatteurs d'applaudir.

On n'osa trop approfondir
Du Tigre, ni de l'Ours, ni des autres puissances,
Les moins pardonnables offenses.

Tous les gens querelleurs, jusqu'aux simples mâtiens,

Au dire de chacun, étaient de petits saints.

L'Âne vint à son tour et dit : J'ai souvenance
Qu'en un pré de Moines passant,
La faim, l'occasion, l'herbe tendre, et je pense
Quelque diable aussi me poussant,
Je tondis de ce pré la largeur de ma langue.
Je n'en avais nul droit, puisqu'il faut parler net.

A ces mots on cria haro sur le baudet.

Un Loup quelque peu clerc prouva par sa harangue
Qu'il fallait dévouer ce maudit animal,
Ce pelé, ce galeux, d'où venait tout leur mal.
Sa peccadille fut jugée un cas pendable.
Manger l'herbe d'autrui ! quel crime abominable !
Rien que la mort n'était capable
D'expier son forfait : on le lui fit bien voir.
Selon que vous serez puissant ou misérable,
Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.

Jean de la Fontaine